



*Hemmingford (CT), Hemmingford (VL), Napierville, St-Bernard-de-Lacolle,  
St-Cyprien-de-Napierville, Ste-Clotilde, St-Édouard, St-Jacques-le-Mineur,  
St-Michel, St-Patrice-de-Sherrington, St-Rémi.*

***Se souvenir d'hier pour en parler demain.***

Adhésion \_\_\_ renouvellement \_\_\_  
No. De membre : \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_  
JJ – MM – AA

Nom : (en majuscules) \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Apt. \_\_\_\_\_

Municipalité: \_\_\_\_\_ Code Postal : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Adresse Courriel: \_\_\_\_\_

Frais d'adhésion ou de renouvellement : Carte individuelle 30.00\$

Carte Familiale\*, 2 membres résident à la même adresse 50.00\$

Carte Associative. 30.00\$

\*Nom du 2<sup>e</sup> membre \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

**Note : la carte de membre est valide pour un an, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre**

Vos Intérêts : Archéologie \_\_\_ Archives \_\_\_ Cimetière \_\_\_ Généalogie \_\_\_ Histoire \_\_\_  
Musée \_\_\_ Patrimoine \_\_\_ Photos anciennes \_\_\_ Autre \_\_\_\_\_

Je m'engage à respecter le code d'éthique de la Société d'Histoire des XI tel que décrit au verso de la présente.

Signature : \_\_\_\_\_  
1<sup>er</sup> membre 2<sup>e</sup> membre

SVP Libellez votre chèque à l'ordre de : ***La société d'Histoire des XI***  
234, rue St-Patrice,  
ST-Patrice-de-Sherrington, Qc. J0L 2N0

À L'USAGE DE LA SOCIÉTÉ : Date : \_\_\_\_\_ Paiement : Argent \_\_\_\_\_ Chèque \_\_\_\_\_

Registraire : \_\_\_\_\_ No 1<sup>er</sup> Membre \_\_\_\_\_ No 2<sup>e</sup> Membre \_\_\_\_\_

Rev: Décembre 2012



*Hemmingford (CT), Hemmingford (VL), Napierville, St-Bernard-de-Lacolle,  
St-Cyprien-de-Napierville, Ste-Clotilde, St-Édouard, St-Jacques-le-Mineur,  
St-Michel, St-Patrice-de-Sherrington, St-Rémi.*

***Se souvenir d'hier pour en parler demain.***

## **CODE D'ÉTIQUE**

Chaque membre et/ou administrateur de la SHXI s'engage pleinement à respecter le Code d'éthique axé sur les valeurs et véhiculées au sein de ladite société.

### Collaboration et entraide :

Les membres et les administrateurs de la SHXI collaborent et font preuve de solidarité dans la réalisation et des mandats de ladite société.

Chacun favorise, par son comportement, un climat de travail harmonieux axé sur l'appui proactif à ses collègues, la confiance et la reconnaissance des réalisations d'autrui.

Chacun, responsable devant le groupe dont fait partie, devra orienter ses travaux et ses recherches en fonction du mandat défini au préalable par le conseil d'administration à ce dernier, le fruit de ses travaux.

### Respect :

Les membres et les administrateurs de la SHXI ont le devoir de l'obligation d'être en tout temps polis et courtois avec leurs collègues, les employés, les visiteurs, les usagers et avec les intervenants.

Lors des rencontres, de réunions ou d'assemblées générales, chacun s'exprimera avec mesure et modération. Il fera preuve en tout temps de retenue dans ces propos.

Chacun fera preuve d'écoute active en favorisant ainsi un climat de réciprocité et de confiance à la réalisation de la mission et des mandats de la SHXI.

### Intégrité, honnêteté et transparence :

Les membres et administrateurs de la SHXI doivent en tout temps faire preuve de probité dans leurs actions en observant les principes de justice et morale.

Les membres et les administrateurs de la SHXI doivent éviter d'être impliqués dans une situation de conflit d'intérêts qui surviennent lorsqu'un membre ou un administrateur tente de tirer profit pour lui-même d'une association ou d'une action prise par la SHXI.

Un membre bénévole qui est responsable d'un comité ou d'un dossier en particulier au sein de la SHXI devra, au moment de quitter son poste, sur une base temporaire ou de façon permanente, remettre à la société tout dossier, document, fichier, clés, mot de passe ou tout équipement appartenant à la SHXI. Le membre remet également une copie de ses travaux effectués en cours de mandat.

À défaut d'une entente au préalable, tout travail effectué dans le cadre d'un mandat ne peut être utilisé qu'au seul bénéfice de la société.

Dans le but de mériter la confiance du public, chacun s'engage à faire preuve d'ouverture et de transparence dans la réalisation des travaux, le partage des connaissances et dans la saine gestion de la SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DES XI.